

Retour de la FCO en France

La présence et la circulation du virus de la FCO, de sérotype 8, ont été confirmées dans l'Allier vendredi 10 septembre dernier

D'ores et déjà, le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a décidé de mettre en place des mesures afin de prévenir tout risque éventuel de propagation de la maladie : l'élevage a été placé sous surveillance renforcée et les mouvements d'animaux ont été bloqués au sein de l'exploitation. De plus une zone de protection et de surveillance de 150 km de diamètre autour de l'élevage concerné a été définie. Dans cette zone et en conformité avec la réglementation européenne, des mesures de gestion sont appliquées avec notamment restriction des mouvements d'animaux, interdiction de regroupement, surveillance active. Voir la carte en annexe. »